



Jusqu'en novembre 2018

## Mesures du dioxyde d'azote sur le territoire de la CACEM

Dans le cadre du Programme Air de la CACEM, Madininair effectue annuellement une évaluation du dioxyde d'azote (gaz traceur de la pollution automobile) le long des principaux axes routiers du territoire : rocade, autoroute, RN1, avenue Maurice Bishop, RN2 et RD15. En 2017, des mesures complémentaires avaient également été réalisées dans cinq zones d'activités : Etang Z'abricot, zone Franche de Dillon, la Lézarde, Place d'Armes et Californie.

Cette année, au delà des abords routiers, des mesures sont menées dans 3 nouvelles zones : Rivière-Roche, Kerlys et Lareinthy. Ces mesures de dioxyde d'azote - principal polluant automobile - permettent de visualiser l'évolution des concentrations le long des principaux axes de circulation de la CACEM et d'avoir un état initial de la problématique transport de chaque zone d'activités du territoire afin de fournir des éléments à la construction de plans de déplacements cohérents.

Les mesures sont réalisées du 16 septembre au 13 novembre 2018, à partir de prélèvements d'air par tubes passifs sur 110 points situés sur les axes routiers et les zones d'activités.

Les résultats de cette étude seront disponibles au cours du premier trimestre 2019 sur le site [www.madininair.fr](http://www.madininair.fr)

---

### CONTACTS PRESSE :

Gaëlle Grataloup,  
responsable communication  
[gaelle.grataloup@madininair.fr](mailto:gaelle.grataloup@madininair.fr)  
tél. : 0596 60 83 80 ou 0696 83 19 91  
fax : 0596 71 32 02

[www.madininair.fr](http://www.madininair.fr)